

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	7
Présents	22	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 8 Juillet 2015, après convocation légale reçue le 2 Juillet 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Annie GARNERO),
Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Françoise LAFAURE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE),
Mme Isabelle VINSTOCK (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI),

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, Mme Sabine CHAUVET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Déchetterie Intercommunale des Jonquiers : tarifs applicables aux professionnels

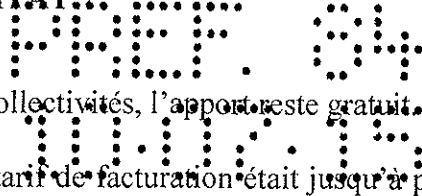
Monsieur Henri BERNAL, Vice-président, explique à l'assemblée que le marché de service de « Mise à disposition de bennes, évacuation et revalorisation des déchets provenant de la déchetterie intercommunale » a été attribué par décision communautaire le 25/03/15 à l'entreprise SITA SUD suite à une procédure d'appels d'offres ouvert européen.

Le cahier des charges inclut notamment la fourniture d'un logiciel de gestion et de 10 000 badges permettant le contrôle des accès.

Dans le cadre de l'application de ce contrôle d'accès, les apporteurs sont répartis en quatre catégories :

- les particuliers
- les collectivités
- les professionnels du territoire
- les professionnels hors territoire

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT



Pour les particuliers et les collectivités, l'apport reste gratuit.

Pour les professionnels, le tarif de facturation était jusqu'à présent fixé à 20 € le mètre cube.

Au vu des charges de fonctionnement importantes de la structure, ce tarif est revalorisé à 25 € le mètre cube et reste réservé aux professionnels du territoire.

Concernant les professionnels extérieurs au territoire communautaire, il paraît judicieux de leur laisser la possibilité d'accéder au site afin d'évacuer les déchets provenant de leurs chantiers locaux. Cependant, ces apports devront rester exceptionnels afin de ne pas surcharger la déchetterie : le tarif appliqué à cette catégorie d'apporteurs est porté à 40 € du mètre cube.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Henri BERNAL, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les tarifs suivants :

- Professionnels du territoire 25€/m3
- Professionnels hors territoire 40€/m3

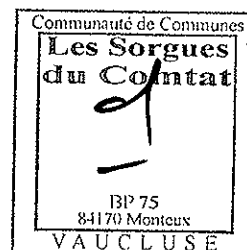
Les tarifs seront applicables à compter du 01 septembre 2015.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 10/07/15